



Gouvernement du Nunatsiavut Processus de recherche provisoire MISE À JOUR Janvier 2008

Chaque année, le gouvernement du Nunatsiavut reçoit de nombreuses demandes de la part d'universités et de chercheurs qui veulent mener de la recherche au Nunatsiavut. Toute recherche au Nunatsiavut ne peut être menée sans que le gouvernement du Nunatsiavut, et d'abord et avant tout, la collectivité des Inuits du Labrador, en ait pleinement connaissance et y participe.

Afin de s'assurer que toute recherche est menée en collaboration dans le but de répondre à des questions de recherche d'intérêt mutuel au profit du Nunatsiavut, des lignes directrices normalisées sur la recherche au Nunatsiavut sont en cours d'élaboration.

En attendant que l'élaboration des lignes directrices soit achevée, nous demandons à tout chercheur qui désire présenter une demande pour mener de la recherche au Nunatsiavut de communiquer avec le conseiller en recherche inuite. Un processus d'évaluation distinct pour chaque cas faisant appel au personnel approprié sera mis en œuvre. Une réponse indiquant les étapes à suivre sera envoyée au chercheur. En l'absence de lignes directrices définitives, cela aidera à assurer que le processus d'évaluation est aussi rigoureux et juste que possible.

Notre examen de la recherche proposée sera plus exhaustif et opportun si nous avons certains renseignements généraux à titre de référence. Nous vous demandons de nous fournir une courte proposition non technique qui indique :

- 1) le titre du projet de recherche;
- 2) le ou les noms et les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse de courriel) du ou des candidats;
- 3) le but de la recherche (question de recherche ou hypothèse);
- 4) les activités et la méthodologie;
- 5) le nom des participants et les sujets de la recherche. Indiquez le nombre de participants et d'échantillons, ainsi que les collectivités visées;
- 6) les dates de début et de fin prévues de la recherche;
- 7) les avantages du projet pour le Nunatsiavut et/ou des collectivités particulières du Nunatsiavut;
- 8) tout autre représentant communautaire avec lequel vous avez déjà communiqué à propos de cette recherche (nom, collectivité, date);
- 9) comment la collectivité ou le gouvernement du Nunatsiavut participera à la planification et à l'exécution de la recherche;

10) comment les résultats de la recherche seront diffusés aux participants, à la collectivité et au gouvernement du Nunatsiavut;

11) la propriété et les utilisations possibles des données ainsi que l'accès fourni aux données

12) le processus de consentement;

13) si vous avez déjà présenté une demande de financement pour mener cette recherche et, le cas échéant, si le financement a été approuvé;

14) la façon dont les connaissances traditionnelles des Inuits du Labrador seront prises en considération ou incorporées dans la recherche.

Le conseiller en recherche inuite communiquera avec vous afin de confirmer que votre demande a été reçue et vous indiquera le délai dans lequel vous devriez recevoir une réponse. Pendant la durée du processus de recherche provisoire, ce délai sera déterminé en fonction de chaque cas. Le gouvernement du Nunatsiavut doit avoir le temps d'examiner les propositions de recherche comme il se doit.

Le gouvernement du Nunatsiavut est très intéressé à participer à la recherche menée en collaboration au profit des habitants du Nunatsiavut. C'est avec plaisir que nous recevons vos propositions de recherche qui satisfont à cette principale exigence.

Veillez communiquer avec :

**John Lampe
Conseiller en recherche inuite du Nunatsiavut
Gouvernement du Nunatsiavut
17, chemin Sandbanks
B.P. 70
Nain (T.-N.-L.) Canada
A0P 1L0
Tél. : 709-922-2942, poste 235
Télec. : 709-922-2931**

Courriel : john_lampe@nunatsiavut.com

Site Web : http://www.nunatsiavut.com/en/lnr_research.php

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Nunatsiavut, vous pouvez consulter le site Web du gouvernement du Nunatsiavut à www.nunatsiavut.com.